



Avis n° 2026/02
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse
Sigle :	Toulouse INP - ENSAT
Type :	Public
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Castanet-Tolosan

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2020/01-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Castanet-Tolosan

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse ;
- Vu le rapport établi par Rémy ROGACKI (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean LE QUENVEN (corapporteur), Christine TRAVERS (experte), Carolina TIMCO (experte internationale), Maryem GUIZANI (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 3 février 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, sur le site de Castanet-Tolosan	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, sur le site de Castanet-Tolosan	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, sur le site de Castanet-Tolosan	Formation continue	2026	2030-2031	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2028**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'établissement (Toulouse INP)

- Soutenir les démarches de l'école auprès des collectivités locales pour améliorer la desserte en transports en commun au plus près du campus ;
- Prendre en compte les attentes et besoins des écoles internes, dont l'ENSAT, dans les projets potentiels de transformation de l'établissement.

Pour l'école

- Contribuer à l'ouverture et aux évolutions de la filière Sciences du Vivant au sein de la Prépa des INP, nouveau vivier pertinent pour l'école ;
- Renforcer l'accompagnement des élèves vers le monde professionnel afin d'améliorer les résultats observés sur les premiers emplois dans les enquêtes nationales (CGE) ;
- Ajuster les missions de l'Observatoire des métiers, afin qu'il puisse devenir un véritable outil d'accompagnement des diplômés et de la stratégie de l'école ;
- Accompagner les travaux et réflexions des différentes associations des anciens élèves afin de faire émerger des relations renforcées et plus lisibles avec le milieu professionnel ;
- Travailler, avec le soutien de son établissement, auprès des collectivités locales pour améliorer la desserte en transports en commun au plus près du campus (limiter le cheminement peu aménagé et exposé à un axe routier fréquenté depuis l'arrêt de bus actuel).

Pour le diplôme ingénieur agronome

- Assurer une meilleure lisibilité de l'ensemble de l'offre de formation « ingénieur agronome » sur le plan des compétences des différents parcours, couvrant les 3 années ;
- Revisiter la maquette pédagogique FISE, en particulier sur les deux premières années, afin de garantir le respect des volumes horaires préconisés dans R&O ;
- Assurer au sein de la FISA une formation à et par la recherche conforme à R&O ;
- Mobiliser les élèves afin que les taux de réponses aux enquêtes d'évaluation des enseignements soient en augmentation et potentiellement plus représentatifs tout au long du parcours.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse - Master of Engineering (MEng) in Agronomy	2026	2030-2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 3 février 2026,
Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026.

La présidente,
Claire PEYRATOUT



**Complément d'avis n° 2026/02
relatif à l'accréditation de
l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation suivante :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Toulouse

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse ;
- Vu la note de synthèse établie par Rémy ROGACKI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 3 février 2026 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de l'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse mentionnée ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 3 février 2026.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

